Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 078-217803212-20261020-2026_087_SPO-AU

commune de Jouars-Pontchartrain

**DECISION MUNICIPALE N°2026_087_SPO**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONFERENCE AVEC IMMO DE FRANCE**

Le Maire de la Commune de JOUARS-PONTCHARTRAIN,

Vu le Code civil, notamment l'article 1709 et les articles 1713 à 1778 qui encadrent le louage de choses ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 permettant au Conseil municipal de déléguer un certain nombre de compétences au maire ;
Vu la délibération 026_2026_ADM du 9 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal donne délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant le souhait de signer une convention de mise à disposition de la salle de conférence avec IMMO DE FRANCE ;

**DECIDE**

**Article 1** : Objet de la décision

De procéder à la signature de la convention de mise à disposition de la salle de conférence avec IMMO DE France, conformément au tarif en vigueur, soit 300€, le 17 novembre 2026 de 18h à 21h.

**Article 2** : Conditions d'exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision

**Article 3** : Recours

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative et L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire et/ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à Jouars-Pontchartrain
Le 20 octobre 2026

**Le Maire**

**Thomas MENGELLE-TOUYA**

MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN 78 (Yvelines)

Mise en ligne le : 03 NOV. 2026